

Paris, le 1er Mars 2022

Communiqué de presse

Dépistage du cancer colorectal : les kits de dépistage livrés directement à domicile

A partir du 1er mars 2022, il est désormais possible à toute personne éligible invitée au dépistage organisé du cancer colorectal de recevoir gratuitement un test de dépistage à domicile. Ce nouveau procédé, inscrit dans la stratégie décennale (2021-2030) de lutte contre les cancers, vient compléter les autres dispositifs en place afin de rendre plus accessible le dépistage colorectal.

Dépister un cancer colorectal est facile grâce au test immunologique. Ce test de recherche de sang caché dans les selles est rapide et efficace. Le test est à faire chez soi, puis à envoyer gratuitement au laboratoire pour être analysé.

Il s'adresse aux femmes et aux hommes, âgés de 50 à 74 ans, qui reçoivent tous les 2 ans une invitation à parler du dépistage du cancer colorectal avec leur médecin. Ce dernier vérifie si son patient n'a pas de risque particulier nécessitant un suivi adapté, puis lui remet le test de dépistage.

La possibilité de recevoir le test à domicile vient compléter cette possibilité de remise par le médecin traitant. Avec l'invitation reçue, il sera ainsi possible dès le 1er mars de s'identifier en ligne sur le site de l'Assurance maladie : monkit.depistage-colorectal.fr, d'y répondre à quelques questions, et, en l'absence de risque particulier, de commander le test pour le recevoir à domicile.

Ce geste simple peut sauver des vies ! Si du sang est trouvé dans les selles lors du test de dépistage, une coloscopie est effectuée. Elle permet de diagnostiquer un cancer colorectal à un stade peu évolué, voire d'éviter un cancer en mettant en évidence des polypes ou adénomes, avant qu'ils ne dégèrent en lésions cancéreuses. Ils seront enlevés lors de la coloscopie.

Avec environ 43 000 nouveaux cas par an, le cancer colorectal est la deuxième cause de décès par cancer en France. Ce cancer évolue souvent dans un premier temps sans symptôme ni signe perceptible. Son dépistage est particulièrement important : plus il est détecté tôt, moins les traitements sont lourds et plus les chances de guérison sont importantes. Détecté tôt le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.

Cette possibilité de recevoir le test à domicile est inscrite dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

Faciliter l'accès aux dépistages des cancers constitue plus que jamais un enjeu majeur de santé publique qui nécessite la mobilisation de tous.

Pour plus d'informations :

<https://monkit.depistage-colorectal.fr>

Contacts presse

Direction générale de la Santé
Presse-dgs@sante.gouv.fr

CNAM
presse.cnam@assurance-maladie.fr

Institut national du cancer
Responsable des relations media – Lydia Dauzet
presseinca@institutcancer.fr - 01 41 10 14 44//06 20 72 11 25